

République Malgache. L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique à la République Malgache. GATT en vigueur le 30 septembre 1963. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

République populaire du Yémen. Le Yémen maintient l'application du GATT de facto. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Roumanie. Accord commercial en vigueur pour trois ans depuis le 22 mars 1971. GATT en vigueur le 14 novembre 1971. (Échange du régime de la nation la plus favorisée et la Roumanie s'engage à favoriser l'accès aux exportations canadiennes. Consultation annuelle prévue.)

Rwanda. GATT en vigueur le 1er janvier 1966. (Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée.)

Salvador. Échange de notes en vigueur le 17 novembre 1937. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Sénégal. L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Sénégal. GATT en vigueur le 20 juin 1960. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Suède. La Convention de commerce et de navigation du 18 mars 1826 entre la Grande-Bretagne et la Suède s'applique au Canada. GATT en vigueur le 1er mai 1950. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Suisse. Le Traité d'amitié, de commerce et d'établissement réciproque du 6 septembre 1855 entre la Grande-Bretagne et la Suisse s'applique au Canada. Un échange de notes admet le Liechtenstein aux conditions de cet accord, à compter du 11 juillet 1947. GATT en vigueur le 1er août 1966. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Tchad. L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Tchad. GATT en vigueur le 11 août 1960. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Tchécoslovaquie. Convention de commerce en vigueur le 14 novembre 1928. GATT en vigueur le 21 mai 1948. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Thaïlande. Modus vivendi en vigueur le 22 avril 1969. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Togo. L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Togo. GATT en vigueur le 20 mars 1964. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Tunisie. Accord commercial en vigueur le 8 août 1972. La Tunisie adhère au GATT provisoirement depuis 1959. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Turquie. Échange de notes en vigueur le 15 mars 1948. GATT en vigueur le 17 octobre 1951. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Union des républiques socialistes soviétiques. Accord commercial en vigueur d'avril 1972 à avril 1976. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Uruguay. Accord commercial en vigueur le 15 mai 1940. Protocole signé le 19 octobre 1953. GATT en vigueur le 16 décembre 1953. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Venezuela. Modus vivendi en vigueur le 11 octobre 1950. (Échange du régime de la nation la plus favorisée. Valable pour un an mais renouvelable annuellement.)

Viet-Nam. L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Viet-Nam. (Depuis 1955, le Canada continue d'accorder le tarif de la nation la plus favorisée.)

Yougoslavie. La Loi sur les accords commerciaux du 11 juin 1928 a accepté l'Article 30 du Traité de commerce et de navigation entre la Grande-Bretagne et le territoire serbe-croate-slovène; en vigueur le 9 août 1928. GATT en vigueur le 25 août 1966. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Zaïre (anciennement Congo Kinshasa). La convention de commerce belgo-canadienne de 1924 s'applique au Congo (Kinshasa). GATT en vigueur le 11 septembre 1971. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

18.3 Statistique du commerce international

Les données sur le commerce extérieur sont élaborées à partir des renseignements contenus dans les documents envoyés à Statistique Canada par les postes douaniers; et